



## Etablissements de Santé

Pour des raisons médicales, vous pouvez être admis dans un établissement de santé. Les établissements de santé exercent des activités de diagnostic, de traitements et de soins.

Le système hospitalier français se compose d'établissements de santé publics et d'établissements de santé privés. On distingue les centres hospitaliers publics, des cliniques privées à but lucratif gérées par des sociétés commerciales, et des hôpitaux privés à but non lucratif gérés par des associations loi 1901.

 [Vous pouvez vous adresser aux établissements suivants :](#)

Etablissements	Coordonnées	
<b>Centre hospitalier de Saumur<sup>(1)</sup></b>	Route de Fontevraud BP 100 49403 SAUMUR	 02.41.53.30.30
<b>Clinique Chirurgicale de la Loire-Saumur<sup>(2)</sup></b>	Rue des Rolletières BP 70016 49401 SAUMUR	 02.41.83.33.00
<b>Service sanitaire du centre hospitalier de Doué-la-Fontaine<sup>(1)</sup></b>	Centre Inter Hospitalier Douessin 3 rue du petit bois Doué la Fontaine 49700 Doué en Anjou	 02.41.83.46.10
<b>Maison de soins de suite et soins palliatifs « Les Récollets »<sup>(3)</sup></b>	Centre Inter Hospitalier Douessin 3 rue du petit bois Doué la Fontaine 49700 Doué en Anjou	 : 02.41.67.06.70
<b>Centre hospitalier de Longué-Jumelles<sup>(1)</sup></b>	Rue du Dr Jean Rabilloud 49160 Longué-Jumelles	 : 02.41.53.63.63
<b>Centre hospitalier de Layon-Aubance<sup>(1)</sup></b>	12 rue du Colonel Panaget 49540 Martigné-Briand	 : 02.41.83.55.55

(1) Centres hospitalier publics

(2) Clinique privée à but lucratif

(3) Etablissement de santé privé à but non lucratif, participant au service public hospitalier

## L'HAD (Hospitalisation à domicile) :


*Ce service vous permet de recevoir des soins médicaux ou paramédicaux à votre domicile personnel ou dans un lieu collectif (EHPAD, résidence autonomie, ...) afin d'éviter ou de diminuer le recours à une hospitalisation traditionnelle en établissement.*

### ➤ **Pour qui ?**

Ce service s'adresse à toute personne quel que soit son âge, sa pathologie dès lors que les soins sont compatibles avec le domicile.

### ➤ **Comment ?**

Votre admission en HAD est mise en place soit par votre médecin traitant, soit par le médecin hospitalier et validée par le médecin coordinateur de l'HAD. L'HAD est constituée d'un ensemble de professionnels (médecin traitant, infirmier, aide-soignant, assistant social, psychologue ...). Permanence des soins 24h/24.

Etablissements	Coordonnées	
<b>HAD ouest Anjou*</b>  <b>LNA Santé</b>	1 rue des récollets 49700 DOUE-LA-FONTAINE	 : 02.41.83.12.30

\*Etablissement de santé privé à but lucratif